

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le 24 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance** : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, M CORVOISIER Alain, Mme CAILLIEREZ Sylvie, M PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne et MOTTAIS Maëlle.

**Excusés** : MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, Mme MOREL Sabine, M REBOUX Pierrick.

**Secrétaire de Séance** : M CORVOISIER Alain.

### **Objet** – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 AVRIL 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2016.

### **Objet** – DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris les décisions suivantes en application des délégations qui lui ont été accordées :

- Signature d'un accord de participation d'un montant de 3 780 euros à l'éclairage public de l'aire de jeux suite à une étude du Syndicat Départemental d'Energie 35. Il précise que l'opération d'un montant total de 9 000 euros HT est subventionnée par le SDE35 à hauteur de 5 220 euros.
- Signature d'un devis de l'entreprise Lacroix d'un montant de 2 756,80 euros HT pour la campagne 2016 de marquage au sol.
- Signature d'un devis de l'entreprise Lacroix d'un montant de 461,58 € HT pour la fourniture de signalisation de police.

### **Objet** – AIRE DE JEUX – DEMARRAGE ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de terrassement liés à la création de l'aire de jeux démarreront durant la deuxième moitié du mois de juin et que les travaux de gros-œuvre ainsi que la pose du bloc sanitaire et la préparation du terrain pour les jeux seront réalisés durant le mois de juillet. Les travaux de finition se dérouleront au mois de septembre.

### ***Délibération 2016/34***

### **Objet** – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE – SUPPRESSION DE LA CABINE TELEPHONIQUE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission chargée de réfléchir à un aménagement provisoire de la place de l'église s'est réunie et a défini une ébauche d'agencement de ce lieu. Afin de faciliter l'aménagement, il indique avoir demandé au Syndicat Départemental d'Electrification une étude sur l'éclairage de la place et propose de demander à Orange la suppression de la cabine téléphonique. Il précise que des dispositions légales prévoient la suppression, à partir de 2017, de ces équipements de télécommunication.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de demander à Orange la suppression de la cabine téléphonique de la place de l'église.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2016/35***

**Objet – SIGEP DE GUER – ADHESION DE LA COMMUNE DE LASSY.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comité syndical du SIGEP de Guer a accepté le 27 avril dernier l'adhésion de la commune de Lassy au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette adhésion. Monsieur le Maire précise que l'entrée d'une nouvelle commune favorisera l'équilibre financier du syndicat, il propose d'approuver l'adhésion de Lassy au SIGEP de Guer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Lassy au SIGEP de Guer.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2016/36***

**Objet – DESIGNATION DES DELEGUES DU SIGEP DE GUER.**

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour le bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les noms des délégués communaux de Mernel au sein du SIGEP de GUER,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** les conseillers municipaux suivants délégués de la commune auprès du SIGEP de GUER :  
Délégués titulaires : Madame Anne BRAUD et Madame Florence RIGAUD.  
Délégués suppléants : Monsieur Jérôme PAVOINE et Monsieur Sébastien GLO.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### ***Délibération 2016/37***

**Objet – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES BRUYERES**

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour le bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les noms des délégués communaux de Mernel au sein du SIAEP des Bruyères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** les conseillers municipaux suivants délégués de la commune auprès du SIAEP des Bruyères :  
Délégués titulaires : Monsieur Alain CORVOISIER et Madame Florence RIGAUD  
Délégués suppléants : Monsieur Philippe LOUEDEC et Monsieur Pierrick PIEL.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### ***Délibération 2016/38***

**Objet – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 euros par élèves résidant à Mernel et qui fréquentent une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Mernel ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 114 élèves résidants à Mernel sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016. Parmi ces élèves 92 sont scolarisés à l'école Albert Poulain de Mernel, 7 à l'école Cousteau de Maure de Bretagne, 11 à l'école Sainte-Marie de Maure de Bretagne, 3 à l'école privée de Guignen et 1 à l'école privée de Lohéac.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide de 2850 euros auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Cette somme sera répartie de la manière suivante : 2300 euros pour Mernel, 450 euros pour Maure de Bretagne, 75 euros pour Guignen et 25 euros pour Lohéac.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de solliciter une aide de 2850 euros auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2016/39***

#### **Objet – CURAGE DE FOSSES – TRAVAUX 2016.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Wester Frères pour le curage de 3 700 mètres de fossés. D'un montant de 4 588 euros HT, ces travaux comprennent le curage des fossés avec évacuation de la terre ainsi que le dérasement des accotements. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise Wester Frères d'un montant de 4 588 euros HT tel qu'il est décrit ci-dessus.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le présent devis ainsi que tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2016/40***

#### **Objet – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Afin de permettre le règlement futur des dépenses liées à la réfection de la toiture du presbytère et à la réalisation de nouvelles signalétiques horizontales et verticales dans la commune, Monsieur le Maire propose de créer les opérations 201601 – « Réhabilitation de l'ancien presbytère » et 201602 – « signalisation 2016 » et d'adopter la décision modificative décrite ci-après pour le budget principal de la commune. Il rappelle que le budget ayant été voté en suréquilibre, cette décision modificative n'a pas besoin d'être équilibrée.

#### ***Investissement :***

<b>Articles / Op°</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
D 21318 / 201601	Autres bâtiments publics	+ 20 000 euros
D 2152 / 201602	Installation de voirie	+ 4 000 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création des opérations 201601 – « Réhabilitation de l'ancien presbytère » et 201602 – « signalisation 2016 ».

**APPROUVE** la décision modificative n°1 au Budget Principal décrite ci-dessus.

Séance levée à 21h30.